

Madame Mathilde Steenbergen
Directrice générale
Avenue de la Toison d'Or 87/3
1060 Bruxelles

Bruxelles, le 16 janvier 2025
GW/ig/001/2025

Concerne : Procédure de conflit social avec dépôt de préavis de grève pour tous les établissements pénitentiaires belges à l'exception de la prison de Haren (préavis de grève distinct).

Madame la Directrice générale,

La CGSP, la CSC et le SLFP lancent une procédure de conflit social et déposent un préavis de grève, conformément à l'art. 7 de l'AR du 19/11/2019 pour l'ensemble des établissements pénitentiaires belges (à l'exception de celui de Haren, pour lequel un préavis de grève spécifique est déposé). Il est prévu que la grève débute le 26/01/2025 à 22h00.

Raison :

Solidarité avec l'établissement pénitentiaire de Haren :

Agression à l'encontre du personnel
Sécurité du personnel

Compte tenu de la gravité de la situation, nous souhaitons que le ministre de la Justice soit présent lors de la concertation sociale.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de notre plus haute considération,

Grégory WALLEZ

Claudine COUPIENNE

Eddy DE SMEDT

Secrétaire fédéral AMiO

Secrétaire Permanente Justice CSC

Secrétaire fédéral SLFP